



*LA VERSION LUE EN FRANÇAIS FAIT FOI*

**DÉCLARATION DE  
M. GHISLAIN PICARD  
CHEF  
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR**

À

**LA HUITIÈME SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE  
DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES**

**NEW YORK, LE 20 MAI 2009**

Je vous remercie, Madame la Présidente,

Mes frères et mes sœurs, prendre la parole devant vous aujourd'hui est à la fois un grand honneur pour moi et je le fais avec humilité. Je suis ici présent aujourd'hui en compagnie de grands chefs et de chefs de la région du Québec au Canada. Nous avons beaucoup de compassion pour les réalités et situations des peuples indigènes à travers notre mère, la terre. Vous nous inspirez également une grande empathie et vous êtes constamment dans nos prières. Même si nous sommes originaires d'un pays qui est reconnu pour ses richesses et pour cette reconnaissance des droits humains, l'expérience de la grande majorité des peuples indigènes de notre région ne correspond pas du tout à la réalité de ce pays riche qui est le champion des droits humains.

Cette réalité a été rendue on ne peut plus claire par le rapport du Comité des droits humains des Nations Unies, publié en 1999 à la suite d'une enquête sur la situation des peuples autochtones vivant au Canada. Le rapport contient l'énoncé suivant : « La situation des peuples autochtones demeure le problème le plus pressant auquel font face les Canadiens ». Depuis ce rapport il y a dix ans, très peu de choses ont changé.

Les peuples indigènes de notre région ont vécu 500 ans de colonialisme et pendant cette longue période, diverses tactiques ont été utilisées pour éliminer les peuples indigènes de notre région. Nous avons survécu aux proclamations qui ont établi des primes sur nos têtes; nous avons vécu la guerre biologique et la dissémination délibérée de maladies contagieuses; nous avons survécu au placement de nos enfants dans les pensionnats dont le but était de détruire la personne et l'esprit indigène; et nous vivons encore aujourd'hui sous le régime de la Loi sur les Indiens et sous l'autorité des gouvernements fédéraux et provinciaux successifs qui n'ont jamais cessé de poursuivre le même objectif que leurs prédécesseurs, les premiers gouvernements colonialistes : l'assimilation des peuples indigènes en vue d'une extinction complète. Je dis ces choses parce que ce sont les actions de tous les gouvernements colonialistes.

Est-il possible d'arriver à une autre conclusion lorsqu'on constate qu'un pays extrêmement bien nanti sur le plan économique et jouissant depuis des années de surplus budgétaires de milliards de dollars n'a rien fait pour les peuples indigènes, sauf de les maintenir dans des conditions socio-économiques très pauvres? Malgré les périodes de développement et d'enrichissement économiques, les programmes dans les communautés ont été coupés de dizaines de millions de dollars. Les ressources destinées à soutenir les communautés indigènes ont été gelées et immobilisées dans tous les domaines, y compris le logement, l'éducation et la santé. Les programmes visant la promotion de programmes de langue indigène, déjà sous-financés, ont été coupés encore de millions de dollars, malgré des études effectuées par les gouvernements indiquant la situation fragile de nos langues qui se trouvent dans une situation précaire. Comment pouvons-nous penser autrement lorsque nous prenons connaissance des mesures de stimulation économique qui auraient pu établir des normes pour soulager la pauvreté dans les communautés indigènes alors que le Canada a décidé de lancer des initiatives hautement publicisées qui n'ont accordé que de très faibles montants requis pour renouveler les infrastructures de base déjà sous-financées dans les communautés autochtones? Comment pouvons-nous croire autrement lorsque nous constatons que les initiatives économiques destinées aux peuples indigènes ont été détournées et ont servi à soutenir l'économie canadienne au lieu de promouvoir le développement durable de nos communautés indigènes?

Les mesures prônées par le Québec dans le cadre de lois qui permettent le placement d'enfants indigènes à l'extérieur de leurs communautés contre tout conseil provenant de nos peuples et malgré les impacts clairement néfastes ne sont pas des actions d'un gouvernement vraiment soucieux de protéger les droits humains. Par ces actions, le gouvernement du Québec continue à

mépriser nos droits fondamentaux en poursuivant sa politique de colonisation de territoires indigènes non cédés sans aucun égard au processus dûment établi par la Proclamation de 1763. Ces actions sont contre la Déclaration adoptée le 13 septembre 2007 par 144 États. L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador félicite l'Australie et la Colombie qui appuie la Déclaration qui nous rapproche de plus en plus vers l'appui unanime de la Déclaration. Le Canada ne respecte pas un grand nombre de ses obligations fiduciaires étant donné qu'il a clairement la responsabilité fiduciaire de protéger les territoires et les droits des peuples indigènes. Au lieu de les protéger, ce pays depuis longtemps a choisi de rester indifférent et, le plus souvent, les peuples indigènes du Canada et du Québec n'ont eu d'autre recours que de s'adresser aux tribunaux afin d'assurer la protection de leurs droits et de leurs intérêts.

L'adoption des lois qui exigent que les peuples indigènes se conforment aux règles non indigènes afin de démontrer leurs droits territoriaux aux terres où les peuples indigènes ont vécu et ont exercé leur souveraineté depuis des millénaires est une perversité de la nature. Un système de justice qui continue de mépriser et de rester indifférent au sort de plus de 500 femmes autochtones disparues ou assassinées est une source de préoccupation sérieuse pour nous. Par ces actions et inactions, le gouvernement et les Canadiens ont fini par accepter et par tolérer une norme de vie inférieure pour les peuples indigènes vivant au Canada.

Bon nombre de ces actions et de ces omissions remontent à plus de 150 ans et ont créé une situation où la vie dans les communautés indigènes s'est détériorée à un tel point que plus de 50 % des membres de nos populations sont obligés de gagner leur vie à l'extérieur de leurs communautés, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Très souvent, l'assimilation est la seule option et d'énormes ressources sont consacrées aux initiatives qui facilitent l'intégration. Par contre, de très faibles ressources sont consacrées aux initiatives qui font la promotion de la survie et du développement durable des peuples et des communautés indigènes.

Je suis de la nation innu et il y a de nombreuses nations au Canada/Québec. Nous refusons l'assimilation parce que nous refusons l'extinction. Nous voulons que nos enfants jusqu'à la septième génération soient des membres fiers de leurs nations respectives. Nous ne demandons rien d'autre que de vivre en harmonie avec nos frères et nos sœurs non indigènes et devenir une part entière et égale de l'humanité. Pour ces motifs, je propose les recommandations suivantes à l'instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones :

### **Recommandation : 1**

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador encourage tous les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de l'instance permanente sur les questions autochtones à examiner attentivement les conséquences du sous-financement chronique des Premières Nations au Canada afin d'identifier leurs impacts sur le développement durable des Premières Nations et le lien de ces impacts avec la survie des Premières Nations en tant que peuples distincts.

### **Recommandation : 2**

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador recommande que le rapporteur spécial, M. James Anaya, donne suite au Rapport sur les droits humains de 1999 en rendant visite à la région du Québec au Canada afin d'examiner les conditions de vie dans les communautés indigènes et les relations entre les gouvernements des Premières Nations et les gouvernements du Québec et du Canada.

### **Recommandation : 3**

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador recommande que l'instance permanente interpelle tous les organismes des Nations Unies concernés afin d'établir un réseau avec les Premières Nations du Canada et les organismes non gouvernementaux afin de promouvoir et de développer les stratégies de sensibilisation du public canadien et de tous les gouvernements sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes.